MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CABINET

Arrêté n° 5410 MFB-CAB
fixant les montants des indemnités des sessions des membres du comité national de mise en oeuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

Le Ministre des finances et du budget

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2019-383 du 27 décembre 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives;

Vu le décret n°2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du gouvernement ;

Vu le décret n°2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2017-376 du 6 septembre 2017 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2017-406 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des finances et du budget ;

Arrête

Article 1: Les montants des indemnités de session des membres du comité exécutif du comité national pour la mise en oeuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives sont fixés comme suit:

- **Membres du bureau du comité exécutif: 350.000 F CFA;**
- **Membres du comité exécutif: 300.000 FCFA;**

Article 2: Les indemnités seront payables au constat de la présence effective conformément au montant indiqué.

Article 3: Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 23 mars 2020

Pour le Ministre des finances et du budget en mission
Le Ministre du plan de la statistique et de l'intégration régionale

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS